Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260709-202655-DE

Monterfil
terre de caractère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUILLET 2026		
Date de convocation :		01 JUILLET 2026
Date d'affichage :		02 JUILLET 2026
Nombre de conseillers :		
EN EXERCICE :		**15**
PRESENTS :		**12**
VOTANTS :		**15**

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à vingt heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :
MM. DUAULT Michel – GLAIS Marie-Thérèse – THOMAS Yvonnick – QUÉMARD Françoise – HERVAULT Olivier, Adjoints,
Mme et MM. PILLET Frédéric – LECHEVALIER Casimir – CHEVALIER Estelle – QUIGNON Olivier – MARC Aurélie – ROBERT Solène – SETAN Guillaume

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:
M. BARAZER Nona a donné pouvoir à M. DUAULT Michel ;
Mme ELIE Laëtitia a donné pouvoir à M LECHEVALIER Casimir ;
Mme JAMIN Sandrine a donné pouvoir à M. PILLET Frédéric ;

Secrétaire de séance : Frédéric PILLET

DELIBERATION N° :	2026-55

OBJET DE LA DELIBERATION :
Modification durée hebdomadaire Poste d'ATSEM

M. HERVAULT Olivier, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal de procéder à la modification du temps de travail d'un agent intervenant au sein de la garderie périscolaire en qualité d'ATSEM en raison de la réorganisation du service périscolaire.

De ce fait, l'emploi du temps de l'agent concerné est modifié comme suit à compter du 01 Septembre 2026 :

Grade	Effectif	Situation actuelle Temps de travail Hebdomadaire	Au 01/09/2026 Temps de travail hebdomadaire
ATSEM	1	Temps de travail effectif : 34 h hebdo Rémunération : 27,07 heures annualisées (centièmes)	Temps de travail effectif : 32 h 30 mn hebdo Rémunération : 25,88 heures annualisées (centièmes)

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260709-202655-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Décision du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

A MONTERFIL, le 10 Juillet 2026

Le Maire,

Michel DUAULT

MAIRIE DE MONTERFIL (Ille et Vilaine)